

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS DE PUBLICATION**

**Règlement R-2019-273**

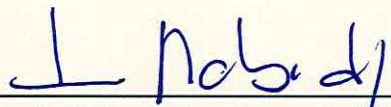
**Adoption du règlement R-2019-273 (Règlement décrétant une dépense de 41 496 \$ et un emprunt de 41 496 \$ pour la recherche en eau souterraine)**

Avis est donné, que le règlement numéro R-2019-273 décrétant une dépense de 41 496 \$ et un emprunt de 41 496 \$ pour la recherche en eau souterraine, a été adopté le 13 mai 2019 et qu'il peut en être pris communication au bureau municipal, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce.

**DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE 7 AOÛT 2019**

---

Je, Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier, résident de la municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil le 7 août 2019.

  
\_\_\_\_\_  
Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier